

Gouvernance du programme TSM

Le processus de gouvernance et de prise de décision du programme TSM implique l'intervention de plusieurs groupes et comités, tant internes qu'externes à l'AMC. Chacun de ces groupes joue un rôle important afin d'assurer la crédibilité, la transparence, la responsabilité et l'amélioration continue du programme.

Conseil d'administration de l'AMC

Un représentant de chaque société membre de l'AMC siège au conseil d'administration de l'AMC. Bien que le conseil d'administration de l'AMC exerce de nombreuses responsabilités qui vont au-delà du cadre du programme TSM, son rôle en ce qui concerne ce dernier est de fixer les objectifs généraux et d'approuver toute décision importante liée au programme (p. ex., révision des protocoles, nouvelles politiques, budget annuel).

Le conseil d'administration de l'AMC a pour objectif de parvenir à un consensus sur toutes les décisions relatives à l'initiative TSM. En pratique, le conseil d'administration de l'AMC tiendra seulement compte d'une décision si le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) est à l'aise avec la direction proposée. Dans le cas peu probable où le conseil d'administration de l'AMC ne serait pas d'accord avec le consensus du GCCCI, il a l'obligation de fournir une justification au GCCCI et ce, publiquement. Selon les règlements de l'AMC, chaque membre du conseil d'administration a droit à un seul vote.

Équipe de gouvernance TSM

Un sous-comité du conseil d'administration de l'AMC, l'équipe de gouvernance TSM, est responsable de l'orientation stratégique de l'initiative TSM. Ce sous-comité passe en revue et considère les questions pertinentes au TSM et, au besoin, recommande des décisions au conseil d'administration de l'AMC. Les membres du conseil d'administration de l'AMC peuvent se porter volontaires pour faire partie de l'équipe de gouvernance TSM et l'adhésion à ce sous-comité est approuvé par le conseil d'administration de l'AMC sur une base annuelle.

L'équipe de gouvernance TSM élit un président parmi ses membres. Cette personne a la responsabilité d'animer les réunions de l'équipe de gouvernance TSM; elle est mandatée par l'AMC pour établir la programmation et identifier les sujets ad hoc liés à l'orientation stratégique de l'initiative TSM.

Tout comme le processus de prise de décision du conseil d'administration de l'AMC, l'équipe de gouvernance TSM vise l'obtention d'un consensus lorsqu'elle recommande des décisions au conseil d'administration de l'AMC. En pratique, l'équipe de gouvernance de l'initiative TSM ne recommandera pas de décision au conseil d'administration de l'AMC tant que le GCCCI n'est pas à l'aise avec la direction proposée.

Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI)

Le comité consultatif de la communauté d'intérêts (communément appelé « GCCCI ») est une entité indépendante et multilatérale composée d'individus issus de groupes autochtones, de communautés minières, d'organisations non gouvernementales et d'organisations syndicales

parmi d'autres. Le conseil d'administration de l'AMC sélectionne aussi quelques représentants de l'équipe de gouvernance de l'initiative TSM pour participer d'office au comité.

Le GCCI sert de plateforme de discussion et de collaboration pour les communautés d'intérêts et l'industrie minière afin de traiter des sujets de préoccupation liés à l'initiative TSM. Le GCCI tient des réunions officielles deux fois par année afin de conseiller l'AMC sur l'initiative TSM. Ces réunions permettent également de tenir des discussions approfondies sur des questions de durabilité qui sont d'une importance constante ou émergente pour l'industrie minière et ses communautés d'intérêts. En pratique, aucune décision relative à l'initiative TSM n'est communiquée à l'équipe de gouvernance de l'initiative TSM ou au conseil d'administration de l'AMC avant que le GCCI ne soit à l'aise avec l'orientation proposée.

Le GCCI joue également un rôle au sein du processus de révision a posteriori, un élément clé du cadre d'assurance qualité TSM. Chaque année, le GCCI sélectionne deux membres de l'AMC qui ont fait l'objet d'une vérification externe TSM afin de participer à un examen a posteriori. Cela implique une revue approfondie des pratiques et des performances des entreprises en matière de durabilité, ainsi que des discussions constructives sur les réussites, les défis et les points à améliorer.

Le GCCI est responsable de son propre renouvellement, y compris du processus de nomination, d'examen et de sélection des nouveaux membres (du comité). Les trois organisations autochtones nationales du Canada sont chargées de nommer des représentants autochtones au sein du groupe. Le GCCI est également animé de manière indépendante. De plus amples renseignements sur le GCCI, y compris ses objectifs, sa composition, son processus de sélection et ses activités, sont disponibles dans le *Mandat du GCCI* de l'AMC.

Leaders de l'initiative TSM

Chaque membre de l'AMC qui met en œuvre l'initiative TSM sélectionne un ou plusieurs employés pour participer à un comité de travail nommé « Leaders de l'initiative TSM ». Les membres de ce comité sont responsables de diriger la mise en œuvre de l'initiative TSM dans leurs entreprises respectives et sont les principaux points de contact (de leur entreprise) pour l'initiative TSM. En général, les leaders de l'initiative TSM ont un lien hiérarchique direct avec le membre du conseil d'administration de l'AMC de la société.

Au sein de leur entreprise, les leaders de l'initiative TSM coordonnent la publication des rapports publics annuels concernant les résultats obtenus par les établissements et la vérification externe des performances TSM des installations tous les trois ans. Ils fournissent une direction générale et un soutien au sein de leur entreprise afin de s'assurer que les plus récentes exigences TSM sont interprétées et mises en œuvre de manière appropriée.

Les leaders de l'initiative TSM se réunissent régulièrement pour discuter des expériences de mise en œuvre de l'initiative TSM, des meilleures pratiques et des défis. Ils soutiennent l'élaboration et la revue des protocoles et des politiques TSM, en coordonnant, le cas échéant, avec les experts en la matière au sein de leur entreprise. Les leaders de l'initiative TSM élisent un président parmi leurs membres. Cette personne est responsable d'animer les réunions des leaders de l'initiative TSM et participe à l'établissement de l'ordre du jour du comité et aux questions ad hoc en lien

avec la mise en œuvre de l'initiative TSM. Cette personne est aussi présente dans l'équipe de gouvernance et le GCCI afin de garantir la transparence du flux d'informations.

En pratique, l'AMC s'assure que tous les leaders de l'initiative TSM ont l'occasion de participer à l'élaboration de tout projet de document ou de décision lié à l'initiative TSM, de sorte que les points de vue de toutes les entreprises sont pris en compte par le groupe élargi des leaders de l'initiative TSM avant que tout projet ou travail ne soit dirigé vers l'équipe de gouvernance de l'initiative TSM pour considération. Les leaders de l'initiative TSM tiennent également compte de la rétroaction fournie par le GCCI concernant tout travail lié à l'initiative TSM. Les mesures ou les efforts qui en résultent sont communiqués au GCCI, avec la possibilité d'une discussion plus approfondie pour s'assurer que le GCCI est à l'aise avec la direction proposée.

Autres comités de l'AMC

De temps à autre, les leaders de l'initiative TSM solliciteront l'expertise et les conseils techniques d'autres comités réguliers de l'AMC ou de groupes de travail ad hoc. Par exemple, le Groupe de travail sur les résidus de l'AMC effectue la plupart des travaux techniques associés au *Protocole de gestion des résidus miniers TSM* et conseille les leaders de l'initiative TSM sur la mise en œuvre et les mises à jour de ce protocole. Parmi les autres comités pertinents de l'AMC, mentionnons le Comité des relations avec les Autochtones, le Comité de l'environnement et des sciences et le Comité de la responsabilité sociale internationale.

Périodes de commentaires publics

L'AMC publie ses projets de politiques et de protocoles pertinents sur son site Web afin de recueillir les commentaires du public. À la suite d'une revue initiale par l'équipe de gouvernance TSM, les documents sont généralement affichés sur une période de 30 jours, bien que la durée de la période de consultation publique puisse changer selon les échéances. Tous les commentaires reçus sont communiqués aux leaders de l'initiative TSM et au GCCI afin de consolider les versions ultérieures d'un document donné. L'AMC publie également un résumé de haut niveau des commentaires reçus, ainsi qu'une brève explication de la façon dont les commentaires ont été traités ou non.